

Principales réalisations

du Plan d'équité 2024 et résumé du Plan d'équité 2025

Dans le cadre de sa mission de protection du public, le Barreau du Québec assure le respect et la promotion du droit à l'égalité, de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) au sein de ses membres, de ses employé(e)s, de ses instances et de ses fonctions et services. Le Barreau s'est doté d'une *Politique de mise en œuvre du droit à l'égalité* qui prévoit notamment l'adoption d'un plan d'équité sur une base annuelle.

Principales réalisations du plan d'action 2024 :

- Sondage d'auto-identification mené auprès des membres du Conseil d'administration et du Conseil des sections :
 - 25% des membres du Conseil d'administration s'identifient à un ou plusieurs des groupes recensés (Autochtones, groupes ethnoculturels, LGBT+ ou personne handicapée)
 - 16% des membres du Conseil des sections s'identifient à un ou plusieurs des groupes recensés (Autochtones, groupes ethnoculturels, LGBT+ et personne handicapée)
- Formations « Introduction aux réalités autochtones » et « L'accommodement raisonnable en contexte de prestation de services » dispensées aux employé(e)s et aux gestionnaires du Barreau du Québec
- Réalisation d'un *Guide pour les victimes de harcèlement ou de violence sexuelle, conjugale ou familiale*
- Refonte des outils du projet Justicia pour la rétention et l'avancement des femmes dans la profession
- Intégration au référentiel de compétences des avocats de la compétence 5.2 « Contribuer à une culture du bien-être et respectueuse du droit à l'égalité »
- Lancement de la ligne Info-Autochtones et de capsules vidéo informatives destinées aux Premières Nations et aux Inuit pour mieux faire connaître la mission de protection du public du Barreau



Le Plan d'équité 2025 contient 22 actions pour lesquels des indicateurs ont été définis et qui s'articulent autour des axes suivants :

1. Documenter les enjeux d'égalité vécus par les femmes et les membres issus de groupes ethnoculturels dans la profession
2. Dispenser de la formation sur l'égalité et l'EDI aux employé(e)s, aux membres des comités statutaires, aux étudiant(e)s de l'École du Barreau et aux membres du Barreau
3. Outiller les membres du Barreau dans la prestation de services juridiques auprès de clientèles diversifiées et dans la promotion de milieux de travail inclusifs et exempts de discrimination
4. Assurer la prise en compte du droit à l'égalité dans l'application des politiques et des processus du Barreau
5. Promouvoir les ressources d'information, de soutien et d'accompagnement en matière de lutte au harcèlement et à la discrimination dans la profession (Ligne Info-Harcèlement, PASAJ)

Aux fins du Plan d'équité, les termes droit à égalité, diversité, équité et inclusion ont le sens suivant, tel que prévu à la *Politique* :

Droit à l'égalité : réfère au droit à l'égalité prévu à la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, c. C-12), soit l'interdiction de toutes formes de discrimination sur la base des motifs interdits.

Diversité : réfère aux différentes composantes démographiques, telles que la diversité des genres et la diversité ethnoculturelle.

Équité : réfère aux stratégies et aux moyens mis en œuvre pour atteindre l'égalité, soit pour assurer des milieux et des processus exempts de discrimination.

Inclusion : réfère aux stratégies et aux moyens mis en œuvre pour créer des environnements ouverts et respectueux qui permettent l'expression et l'intégration des diversités.

Le Plan d'équité 2025 a été déposé au Conseil d'administration le 15 mai 2025.